

 Académie de Rouen	Baccalauréat Professionnel Session 2019 Éducation Physique et Sportive Épreuve obligatoire Contrôle terminal	SAUVETAGE
--	---	------------------

DOCUMENT CANDIDAT

1/ Principe de l'épreuve

Le candidat réalise un parcours chronométré de franchissement d'obstacles sur une distance de 200m (soit 8 longueurs) et enchaîne sans interruption par le remorquage d'un mannequin (enfant ou adulte) sur une distance de 10 à 40m choisie par le candidat.

Les modalités du parcours de 200m sont les suivantes :

- 8 obstacles sont à franchir.
- les obstacles sont orientés verticalement ou horizontalement :
 - verticalement : l'obstacle impose une immersion d'environ 1m de profondeur.
 - Horizontalement : l'obstacle impose un déplacement subaquatique (sous l'eau) d'au moins 2m de longueur.
- le candidat franchit librement les obstacles.
- tout contact avec un obstacle est pénalisé.
- 10 tentatives possibles sur l'ensemble du parcours en cas d'échec lors des franchissements d'obstacles.

Au terme du parcours de 200m et sans s'arrêter :

- le candidat remonte à la surface le mannequin choisi (enfant ou adulte) immergé à environ 2m de profondeur.
- Le candidat remorque le mannequin sur une distance choisie de 10 à 40m sous forme d'aller retour dans un temps limité à 1 minute maximum.

Avant le début de l'épreuve :

- le candidat prend connaissance de la disposition des obstacles placés par les jurés.
- Le candidat communique au jury son projet personnel de parcours :
 - la performance chronométrée envisagée sur le parcours d'obstacles de 200m.
 - le nombre d'obstacles qui seront franchis.
 - Le type de mannequin remorqué (enfant ou adulte) et la distance de remorquage envisagée.

2/ Compétences attendues

NIVEAU 4 :

En choisissant son mode de nage, se déplacer vite sur une distance longue tout en franchissant en immersion une série d'obstacles variés disposés régulièrement sur un parcours choisi, puis remorquer en surface un objet préalablement immergé, sur un aller-retour dont la distance est déterminée par le nageur.

3/ Evaluation

La prestation du candidat est évaluée sur les points suivants :

- la performance chronométrique lors du franchissement d'obstacles (6 points).
- Le distance de remorquage aller-retour et respect du temps imparti (6 points).
- Le nombre d'obstacles franchis (3,5 points).
- La nature de l'objet remorqué (1,5 points).
- La conformité au projet annoncé (3 points).

NB : Afin de réaliser l'épreuve dans les conditions les plus naturelles, aucun matériel ne pourra être utilisé par le candidat (ni palmes, ni masque, ni lunettes, ...).